



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.23.36.AV

---

## Parc de quatre éoliennes à MOMIGNIES

Avis adopté le 14/04/2023

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Windvision Belgium S.A.
- *Auteur de l'étude :* Sertius SA
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

### Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I<sup>er</sup> du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 21/03/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
  - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
  - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 11/04/2023

### Projet :

- *Localisation :* Entre les villages de Momignies et Macon en Belgique, et les villages de Moranrieux, Wallers-en-Fagne et Baives en France
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

### Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de quatre éoliennes sur le territoire communal de Momignies. Il se situe à proximité directe de la frontière française au nord, entre les villages de Momignies et Macon en Belgique, et les villages de Moranrieux, Wallers-en-Fagne et Baives en France. Une carrière en activité est localisée au nord du projet, sur le territoire français.

Les éoliennes présentent une hauteur maximale totale de 200 m et une puissance électrique nominale comprise entre 4,2 MW et 4,5 MW.

La production électrique nette du projet est estimée entre 41.777 et 55.368 MWh/an en fonction du modèle, ce qui représente entre 10.444 et 13.842 MWh/an par éolienne.

Elle sera injectée dans le réseau au poste de raccordement de Momignies.

**AVIS**

**Avis sur les objectifs du projet**

**Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.**

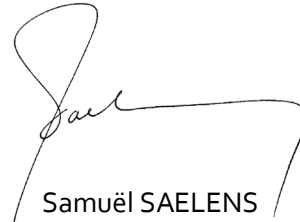
Celui-ci offre en effet une production par éolienne élevée, et qui peut bénéficier à une entreprise locale (Verreries de Momignies Gerresheimer).

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

**Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement**

**Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.**



Samuël SAELENS  
Président